

Montréal, le 3 décembre 2009

L'Honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0A6

Vingt ans après la tuerie de la Polytechnique, le registre des armes à feu est toujours nécessaire

Monsieur le Premier ministre,

Le 6 décembre 1989, en 22 minutes seulement, un homme qui en voulait aux femmes et aux féministes a tué, avec une arme semi-automatique acquise légalement, 14 jeunes femmes et en a blessé 27 autres à l'École Polytechnique de Montréal. C'est à la suite de cette tragédie et grâce à la ténacité des familles et alliés des victimes que La Loi sur les armes à feu fut adoptée en 1995 par le Parlement canadien.

Or le 4 novembre 2009, la Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le projet de loi C-391, un projet d'initiative privé qui propose d'abroger l'enregistrement des armes sans restriction qui sont les armes à feu le plus souvent utilisées au Canada pour tuer les femmes et les enfants. Le projet de loi C-391 vise à démanteler le contrôle des armes à feu au Canada en dépit du fait que la Loi a fait ses preuves et soit considérée comme un outil essentiel au travail des policiers.

Le contrôle des armes à feu sauve des vies : quelques faits

On ne peut que constater que le système fonctionne, car 90% des propriétaires d'armes à feu ont des permis et la plupart des armes à feu sont enregistrées. Globalement, le taux d'homicide avec arme à feu a diminué de plus de 40 % depuis 1991, alors que le taux d'homicide sans arme à feu n'a chuté que de 28%. La Loi sur les armes à feu a conduit à d'importants progrès en diminuant notamment le nombre d'agression armée dans un contexte de violence conjugale ou familiale. Ainsi, le nombre de meurtre de femmes tuées par balle a chuté de plus de 50%, passant de 85 en 1991 à 32 en 2004. Quant au taux de meurtre avec une carabine et un fusil de chasse, il a diminué de 70%.

Remplir un formulaire est-ce la fin du monde ?

Quel est ce fardeau si grave que pose l'enregistrement des armes à feu et qui sert de leitmotiv à la tentative d'abrogation du registre? Leurs propriétaires doivent remplir un formulaire en indiquant quelles armes à feu ils possèdent. Sans cette information, il n'y a aucun moyen pour les policiers de garder les armes hors de portée de personnes dangereuses, d'associer les armes à feu à leurs propriétaires ou de les tenir responsables. Or les policiers au Canada se servent du registre 10 000 fois par jour et les renseignements que cet outil comprend servent à prévenir le crime et contribuent à faire avancer les enquêtes criminelles. Le lobby canadien des armes à feu vaut-il plus aux yeux du Parti conservateur que la sécurité des femmes, des enfants et des policiers ?

Voter pour le maintien du registre des armes à feu

Le 22 avril 2009, les partis de l'opposition à la Chambre des communes se sont unis pour voter en faveur de la résolution du Bloc Québécois appuyant le maintien du registre des armes à feu. Au Québec, les députés de l'Assemblée nationale ont voté unanimement pour le maintien du registre des armes à feu en s'appuyant sur un sondage révélant que la grande majorité de la population québécoise est en faveur du maintien du registre.

À titre de Premier Ministre du Canada, nous vous demandons expressément de respecter la position prise le 22 avril dernier à la Chambre des communes quant au maintien du registre des armes à feu.

Mettre fin à la violence faites aux femmes et prévenir les tragédies requièrent plus que le port d'un ruban blanc le 6 décembre de chaque année. Cela exige des gestes concrets. Voter contre le projet de loi C-391, c'est contribuer à la sécurité des femmes et des enfants et œuvrer à ce que des tueries comme celle de la Polytechnique ne se reproduisent plus jamais.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.



Manon Monastesse

Directrice de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

De même que les 14 organisations suivantes :

Denise Thibeault, présidente
Afeas

Rosalie Ndejuru, directrice générale
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

Ruth Rose, présidente
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Sylvie Lévesque, directrice générale
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Alexa Conradi, présidente
Fédération des femmes du Québec

Francine Mailloux, présidente
Fédération du Québec pour le planning des naissances

Louise Fortin, présidente
L'R des centres de femmes du Québec

Diane Heffernan, coordonnatrice
Réseau des lesbiennes du Québec

Claudine Jouny, présidente
Regroupement Naissance-Renaissance,

Jocelyne Desjardins, présidente
Regroupement québécois des CALACS

Nathalie Villeneuve, présidente
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Lise Gervais, coordonnatrice générale
Relais-femmes

Blanche Paradis, coordonnatrice
Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec

Lyda Assayag, directrice
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

Pour toute information communiquez avec la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

Téléphone : (514) 878-9757 poste 224

Courriel : demczuk@fede.qc.ca